

etc. Une boutique munie d'un outillage complet mettra les élèves à même d'apprendre à confectionner d'une manière économique une partie des voitures et instruments à l'usage d'une ferme.

Le cours principal sera de trois années et l'enseignement y sera réparti comme suit :

1^{re} année.—On s'efforcera la première année de donner aux élèves des notions élémentaires sur toutes les parties de la science agricole, afin qu'il puissent, les deux années suivantes, suivre avec plus de profit les diverses opérations de la ferme. On y enseignera donc les préceptes généraux de culture, la culture spéciale des plantes, la théorie des assoulements, l'horticulture, la sylviculture, la comptabilité agricole, l'économie du bétail, etc.

2^{me} année.—La seconde année sera consacrée à une étude plus approfondie des terrains agricoles, des amendements, des engrâis, de la météorologie agricole, de l'agriculture proprement dite, des cultures spéciales, de la théorie des assoulements, de l'horticulture.

3^{me} année.—La troisième année sera surtout consacrée à l'étude de tout ce qui concerne le bétail. Ce cours comprendra l'anatomie et la physiologie des animaux domestiques, leur conformation extérieure, la pharmacie vétérinaire, l'économie du bétail, l'étude des différentes races d'animaux domestiques et des moyens de les perfectionner, la fabrication du beurre, des fromages, etc.

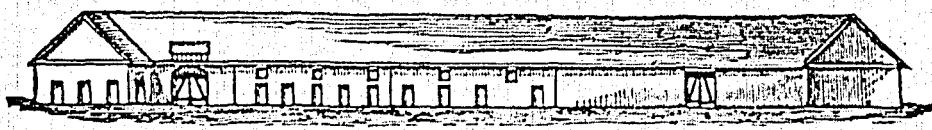
Les élèves pourront suivre les cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle données au collège, ce qui sera pour eux, en quelque sorte, la philosophie de l'agriculture.

Pour mettre les connaissances agricoles à la portée d'un plus grand nombre, il y aura aussi un cours d'un an. Il est assez peu de cultivateurs qui, en sus de leurs dépenses ordinaires, puissent faire les frais d'une pension pendant plusieurs années. Nous y avons pourvu en établissant un cours d'une année seulement. Ce cours sera celui que les élèves du cours principal suivront pendant la première année. Il se composera donc des notions élémentaires de l'agriculture comme nous l'avons indiqué plus haut. Pour donner à l'enseignement un caractère tout pratique, les élèves suivront le directeur de la ferme dans ses courses journalières. Ils recevront de lui les explications nécessaires sur chaque opération. Les élèves sans distinction devront travailler à des heures déterminées. Ils seront sous la surveillance d'un professeur. Ils devront avoir au moins quinze ans, savoir les éléments de l'orthographe et du calcul. On n'admettra pas d'élèves dont la conduite ne sera pas régulière.

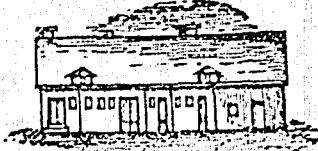
L'année scolaire commencera le 1^{er} Mars et se terminera le 31 Décembre. Nous avons jugé que l'hiver est le temps le plus convenable pour les vacances, ce temps étant le moins précieux pour le cultivateur.



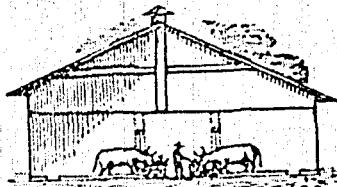
Gravure No. 3.—Elévation de la Remise, de la Vacherie de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Thérèse.



Gravure No. 4.—Elévation de la Porcherie, de la Vacherie d'élevage, de l'Ecurie et des Granges.



Gravure No. 5.—Vue de la Fabriquo.



Gravure No. 6.—Section de la Vacherie.

Le prix de la pension est de \$72. Pour faciliter l'entrée de l'école à un plus grand nombre d'élèves, les parents pourront nourrir leurs enfants en dehors du collège, dans des maisons approuvées par le directeur. Pour ces derniers, l'enseignement sera de \$24. La maison pourra fournir le lit et autres effets de ménage pour une somme qui n'excède pas \$4 par année. Les élèves concheront au collège. Ils ne pourront aller au village que pour prendre leurs repas. Le papier, les livres, etc., seront fournis par la maison à la charge des parents.

Nous sentons que nous entreprenons une œuvre difficile, mais l'espoir d'être utile à notre pays nous soutiendra. Le double but que nous nous proposons, rehausser la classe agricole et améliorer son sort ; ouvrir une carrière utile et honorable à une foule de jeunes gens sans avenir, nous méritera un concours et un appui libéral de la part de nos compatriotes : et notre œuvre rencontrera, nous l'espérons, les sympathies du peuple Canadien."

Vient ensuite la description des bâtisses destinées à l'exploitation agricole.

"La gravure No. 2 est un plan horizontal des bâtisses de la ferme avec la cour. La porcherie P est divisée, ainsi qu'on peut le voir, dans sa longueur par une allée spacieuse. De chaque côté sont les loges qui s'ouvrent par un panneau mobile de bas en haut, de manière à permettre une distribution commode de la nourriture. M est le magasin contigu à la porcherie. R est une remise destinée aux voitures d'hiver. V est une étable supplémentaire sur le plan de l'étable principale décrite plus bas. E est l'écurie. Il y a des armoires disposées en arrière des chevaux et destinées à recevoir les harnais. GGG sont les granges. RR sont des remises. P est la pompe et K le passage qui conduit à la cour C. Il est un hangar destiné à la conservation des grains. M est un magasin qui communique avec l'étable V par une porte. L'étable est en deux parties, une destinée aux bœufs d'engrais, et l'autre aux vaches laitières. On voit à droite des cases destinées aux veaux.

La gravure No. 6 fait ressortir les dispositions intérieures de l'étable. A est une allée pour la distribution des aliments. Les fourrages y tombent du fanil placé au-dessus, par une trappe ; XX sont les auges, PP le pavé, RR les rigoles pour l'écoulement des